

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 67 (1958)
Heft: 8

Artikel: Le comité exécutif de la ligue des sociétés de la Croix-Rouge
Autor: Haug, Hans
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-555901>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 28.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE COMITÉ EXÉCUTIF DE LA LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE

Par M. Hans Haug, secrétaire général de la Croix-Rouge suisse

La 78^e session du Comité exécutif de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge s'est tenue à Genève du 25 au 27 septembre 1958. Vingt des vingt-et-une sociétés membres de cet organe y ont pris part. Il s'agissait des sociétés de la Croix-, du Croissant- et du Lion-et-Soleil-Rouges des pays suivants: *Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, République fédérale d'Allemagne, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grande-Bretagne, Hollande, Inde, Iran, Italie, Japon, Suède, Suisse, Union soviétique, Venezuela*. En outre, dix-sept autres sociétés avaient envoyé des observateurs qui ont assisté à la session et aux séances des Commissions qui s'étaient tenues préalablement. *Pour sa part, la Croix-Rouge suisse était représentée par son président, le professeur A. von Albertini, M^{lle} Hélène Vischer, membre du Comité central, et par son secrétaire général.*

Admission de nouvelles sociétés

Le Comité exécutif décide en premier lieu de proposer au Conseil des gouverneurs, *l'admission au sein de la Ligue des sociétés du Croissant-Rouge de la Lybie et du Maroc nouvellement fondées*. Ces sociétés, qui remplissent les conditions fixées par la Conférence internationale de la Croix-Rouge concernant la reconnaissance de nouvelles sociétés, viennent d'être reconnues par le Comité international de la Croix-Rouge. Après l'admission de ces deux nouvelles sociétés du Croissant-Rouge, *la Ligue comprendra 82 sociétés nationales qui réunissent, selon une statistique établie par la Ligue, quelque 125 millions de membres individuels et de volontaires.*

Le budget de la Ligue pour 1959

Le Comité exécutif approuva ensuite le *budget ordinaire* de la Ligue pour 1959, au montant de 1 358 000 francs, de même qu'un budget extraordinaire de 187 000 francs destiné à la couverture des frais qui découleront de *l'aménagement et de l'installation du nouveau siège de la Ligue à Genève. Ce bâtiment, que le canton de Genève a construit à ses propres frais et qui sera mis à la disposition exclusive de la Ligue, sera vraisemblablement achevé au printemps 1959. La Croix-Rouge suisse est particulièrement heureuse que la Ligue obtienne enfin des locaux appropriés et bien situés qui, espérons-le, retiendront pour toujours à Genève cette importante institution croix-rouge.*

Reliquat du fonds d'aide aux réfugiés hongrois en Autriche

Lors de l'*Aide à la Hongrie*, de nombreuses sociétés de la Croix-Rouge avaient mis d'importantes sommes à la disposition de la Ligue pour permettre à cette dernière de s'acquitter d'une manière satisfaisante des tâches qui lui incombaient dans le domaine de l'assistance des réfugiés hongrois en Autriche. A l'heure actuelle, il reste un solde actif de 900 000 dollars que

les sociétés intéressées ne revendiquent pas et dont il s'agissait de préciser l'usage. Le Comité exécutif a décidé à l'unanimité de donner suite à une proposition émise par les sociétés du *Canada* et des *Etats-Unis*, soit que *les fonds disponibles fassent l'objet de placements tutélaires et que le produit des intérêts serve à assumer, ces prochaines années, le financement des mesures qui seront prises en vue d'accroître le degré de préparation de la Ligue et des Sociétés nationales en prévision de nouvelles actions de secours importantes*. Ces fonds permettraient aussi de fournir des *avances en cas d'opération de secours d'urgence*. Le capital lui-même *ne devrait être utilisé qu'en cas de catastrophe d'une ampleur extraordinaire* et à condition seulement que *les trois-quarts des membres du Comité exécutif* aient donné leur accord à ce sujet.

Centres internationaux d'études croix-rouge

Depuis la deuxième guerre mondiale, 26 nouvelles sociétés de la Croix- ou du Croissant-Rouge ont été fondées et admises dans la Ligue. La plupart de ces sociétés ont besoin de l'aide de la Ligue et de ses membres si elles veulent pouvoir apporter rapidement une contribution qui corresponde à leurs besoins nationaux, généralement vastes. Pour être à même d'offrir de nouvelles possibilités de formation aux collaborateurs de ces sociétés, notamment à ceux d'entre-eux qui assument des fonctions dirigeantes, le Comité exécutif a pris la décision d'organiser régulièrement, dès 1960, des « *Centres internationaux d'études croix-rouge* ». Les cours seront donnés par des personnalités, experts en travail croix-rouge. Le premier centre d'études devrait être mis sur pied à l'intention, principalement, des sociétés du *Proche-Orient et de l'Afrique du Nord*.

Codification des principes de la Croix-Rouge

Au cours de la session du Comité exécutif, l'on annonça aux délégués le projet de la création prochaine d'un groupe d'études composé de représentants du Comité international de la Croix-Rouge, de la Ligue et de quelques sociétés nationales et chargé de *codifier les principes de la Croix-Rouge*. Ceux-ci, en effet, ont été énoncés dans de nombreuses résolutions, des conférences internationales de la Croix-Rouge et de la Ligue, de même que les Conventions de Genève, mais il en manque une description claire et concise. Les ouvrages publiés par le professeur Max Huber sur cette question, de même qu'une étude de M. Jean-S. Pictet, récemment parue, seront une base de travail précieuse pour ce groupe d'études.

Pour une réduction du nombre de séances du Comité exécutif

Une *proposition australienne* qui fut déjà traitée à Delhi a été discutée à nouveau. Cette proposition visait à *supprimer le Comité exécutif* et à convoquer chaque

année une session du Conseil des gouverneurs de la Ligue dans lequel toutes les sociétés auraient voix au chapitre. Sur la base du rapport établi par une commission spéciale, le Comité exécutif décida de recommander le rejet de cette proposition au Conseil des gouverneurs. Par contre, il approuva une proposition alternative présentée par la Croix-Rouge australienne, aux termes de laquelle le nombre des sessions du Comité exécutif devrait être réduit. Si le Conseil des gouverneurs approuve cette proposition, le Comité exécutif ne se réunira plus qu'une fois par année.

Le centenaire de Solferino et celui de la Croix-Rouge

*En 1959, il y aura 100 ans qu'auront eu lieu les événements de Solferino et l'intervention d'Henry Dunant sur le champ de bataille. En 1963, la Croix-Rouge comptera un siècle d'existence et d'activité. En*prévision de ces*

anniversaires, la Ligue, les sociétés qui lui sont affiliées et le Comité international de la Croix-Rouge préparent d'ores et déjà toute une série de manifestations. Un monument commémoratif sera érigé en 1959, près de Solferino. Il s'agira d'un monument simple, fait de gros blocs de pierre donnés par la quasi totalité des sociétés nationales et portant chacun une inscription. Conformément à une décision prise à Delhi, la 20^e Conférence internationale de la Croix-Rouge aura lieu en 1963 à Genève. On espère qu'à cette date, les monuments que depuis longtemps déjà l'on projette d'élever à la mémoire d'Henry Dunant à Genève et à Heiden seront érigés. Par ailleurs, de nombreux autres projets seront étudiés encore dont la réalisation devrait permettre d'intensifier l'idéal de la Croix-Rouge et de susciter et de propager, plus encore que par le passé, de nouvelles forces dans le monde entier.

Les écoles d'infirmières au travail

QUAND L'HEURE DES EXAMENS SONNE AU «BON SECOURS»

G. BURA

Dans une série d'articles, voici quelques années, nous avons présenté dans la revue de la Croix-Rouge suisse nos Ecoles romandes d'infirmières et avons évoqué leur cadre, leurs origines et leur histoire. Une histoire déjà longue puisque l'Ecole des diaconesses de Saint-Loup fut fondée en 1842 déjà et que l'Ecole romande d'infirmières de la Croix-Rouge suisse « La Source » s'apprête à célébrer dans quelques mois son centenaire, tandis que l'Ecole genevoise du Bon Secours a dépassé les cinquante ans et qu'il s'en faut d'un lustre seulement pour que l'Ecole de Fribourg-Pérolles soit elle aussi quinquagénaire. Et leurs cadettes même, l'Ecole d'infirmiers et d'infirmières de l'Hôpital cantonal de Lausanne, l'Ecole valaisanne d'infirmières de Gravelonne à Sion et l'Ecole d'infirmières de l'Hôpital de Bienne, pour les citer dans l'ordre de leurs reconnaissances successives par la Croix-Rouge suisse, ont pu acquérir toutes déjà une large et utile expérience.

Nous souhaitons faire pénétrer plus avant nos lecteurs dans la vie de ces écoles et dans la formation des jeunes qui s'y préparent à la belle et haute profession d'infirmière. Il nous a paru que la meilleure et la plus vivante manière était d'aller tour à tour, au gré des occasions ou des circonstances, demander à l'une puis à l'autre des Ecoles d'infirmières de la Croix-Rouge suisse ou reconnues par elle de nous conter tel épisode de leur vie et de la formation de leurs élèves. Toutes ces écoles prennent ensemble un souci égal et une peine semblable pour préparer pour nos pays toujours plus d'infirmières également aptes à assurer la relève fidèle de leurs anciennes et de leurs traditions, et prêtes aussi à assumer tant de tâches nouvelles qui s'offrent aux infirmières de nos jours. Et nous souhaitons aussi qu'à mieux découvrir et le sérieux et l'intérêt de cet apprentissage et la multiplicité des tâches auxquelles il prépare celles qui s'y vouent, d'aucunes de nos jeunes lectrices sentent s'éveiller en elles le désir de devenir, elles aussi, des élèves-infirmières.

(T.)

L'heure des examens a sonné au « Bon Secours », une nouvelle volée d'infirmières a achevé le cycle de ses études. Voilà cinquante ans tout juste, c'était en 1908, que les premières « professionnelles » de l'école pensée et voulue avec tant de persévérance et tant de foi par la doctoresse Champendal affrontaient la même épreuve. Bien des étapes jalonnent ce demi-siècle. Vingt ans après l'envol des premières infirmières professionnelles formées par l'école genevoise, la doctoresse

Champendal était rappelée par Dieu. Son œuvre se poursuivait. En 1936, la durée des études pouvait, comme la fondatrice l'avait souhaité, être portée à trois ans et l'enseignement de l'école du « Bon Secours » était reconnu par la Croix-Rouge suisse. Dix ans plus tard, en 1946, le « Bon Secours » précisait encore ses buts et sa volonté de donner à la formation des élèves un caractère « polyvalent » — à côté de la maladie et des soins qu'elle nécessite, il y a tant de facteurs